



Service Public de l'Assainissement
Non-Collectif (SPANC)
Service Assainissement

Construire ou réhabiliter un dispositif d'assainissement non-collectif (ANC)

Le contexte

Concernant l'assainissement de votre habitation, deux configurations sont possibles :

- Si un réseau d'assainissement collectif raccordé à une station de traitement des eaux usées est présent au droit de votre habitation, vous devez vous raccorder aux réseaux existants,
- Dans le cas contraire, vous devez mettre en place un dispositif d'assainissement non-collectif, c'est-à-dire un système individuel qui traitera les eaux usées directement sur votre parcelle.

Sous certaines conditions, des dérogations sont possibles. Pour vérifier la configuration de votre parcelle et de votre habitation, vous pouvez contacter le service assainissement qui vous renseignera sur votre situation.

Si votre habitation est concernée par la mise en place d'un assainissement non-collectif, vous devez contacter le SPANC de la commune de Mazamet qui vous accompagnera à chaque étape de votre projet.

Déroulement de la procédure

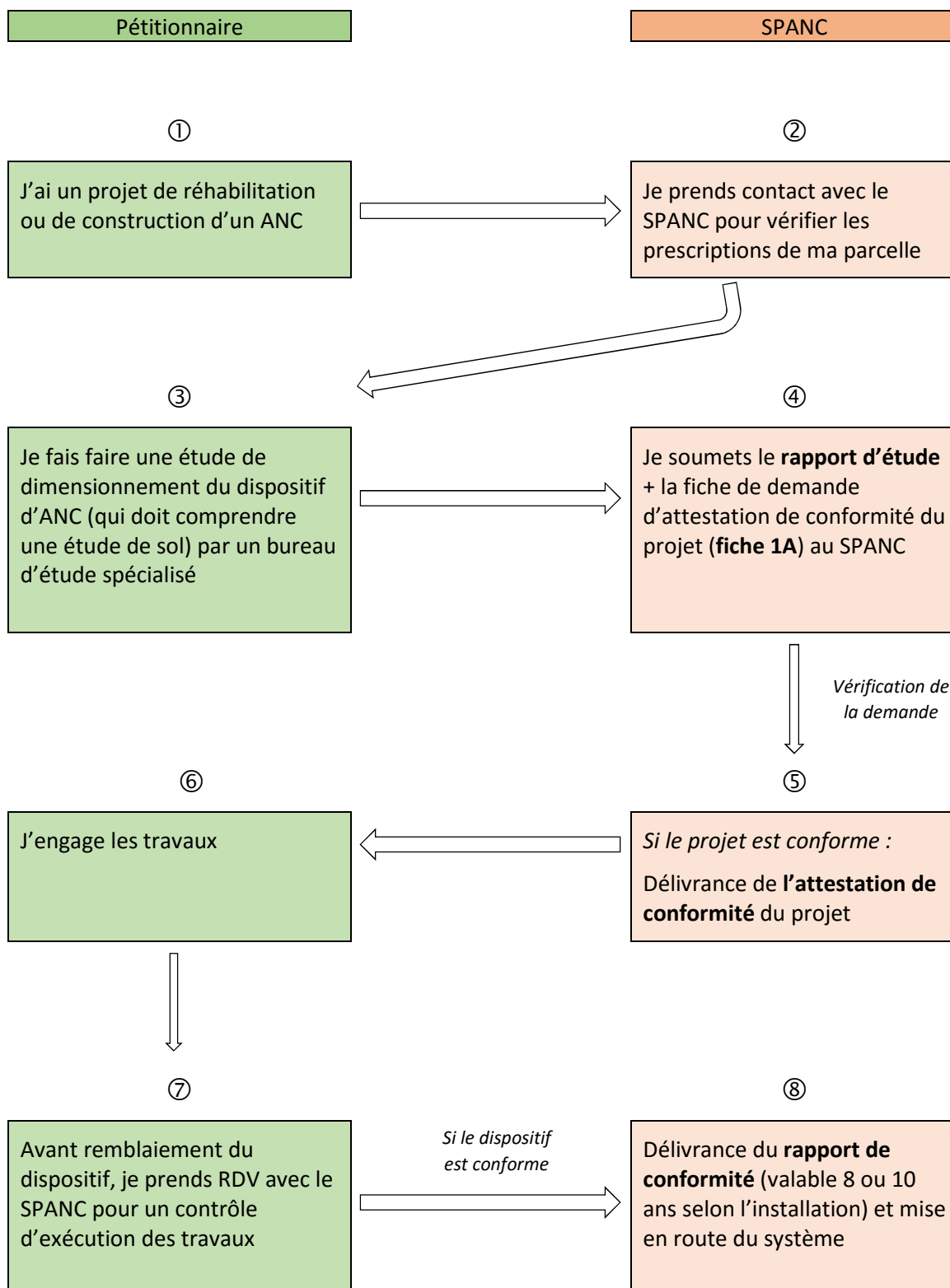
Pour toute construction ou réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non-collectif, le SPANC de la commune de Mazamet intervient pour valider les différentes étapes du projet : avant la construction (validation de la conception et délivrance d'une attestation de conformité) puis après les travaux (contrôle de l'exécution).

Le SPANC rend également obligatoire la réalisation d'une étude de sol / étude de dimensionnement du dispositif par un bureau d'étude spécialisé.

ATTENTION :

- Les demandes d'attestation de conformité du projet qui ne sont pas accompagnées d'une étude seront systématiquement refusées,
- Les contrôles d'exécution de travaux pour lesquels il n'y a pas eu d'étude préalable réalisée par un bureau d'étude et validé par le SPANC seront systématiquement déclarés « non-conformes ».

Les étapes du processus sont détaillées dans le schéma page suivante :



Nous vous rappelons également que dans le cadre d'une opération soumise à permis de construire ou d'aménager (impactant votre installation), vous devez joindre au dossier de demande l'attestation de conformité de votre projet d'assainissement collectif délivrée par le SPANC.

Bureaux d'étude

Voici une liste non-exhaustive de bureaux d'étude intervenant dans la région. Il peut être avantageux de se regrouper entre voisins pour obtenir un prix dégressif si plusieurs études sont à réaliser sur la même zone. La mairie de Mazamet n'intervient pas dans le choix du bureau d'étude ou dans les prix pratiqués par les prestataires ; la démarche est à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire.

<p>AQUALIS - EES ZA de Marignac Route de Lavaur BP 09 31850 MONTRABE Tel : 05.62.57.33.51</p>	<p>ARDEIA Environnement 261 chemin Tanseput Bâtiment G15 82600 Verdun sur Garonne 06 95 83 51 61</p>
<p>EAC Environnement Jean-Michel BORIE Euro Agro Consulting Casteret 31310 LATRAPE Tel : 06.78.28.87.17</p>	<p>ECR Environnement Zone ACTIPARK - ZA de Longueterre 6, allée de Longueterre 31850 MONTRABE Tel : 05.62.89.10.00</p>
<p>ETEN 325 Avenue 8 Mai 1945 82 800 Nègrepelisse Tel : 05 63 02 10 47</p>	<p>Groupe S.A.E. ZAC Les Serrages 83170 Tourves Tel : 04.94.69.16.50</p>
<p>M&M Environnement 1 Impasse du Château d'Eau 31450 Montgiscard Tel : 06.11.39.39.20</p>	<p>SOLINGEO 35, avenue du Danemark BP 380 ZA ALBASUD 82003 MONTAUBAN CEDEX Tel : 05.63.27.28.79</p>
<p>Sols et Eaux L'endribet 81470 Cambon les Lavaur Tel : 05.63.75.02.82</p>	<p>ST2D 146 Route de Graulhet 81600 Brens Tel : 05.63.33.00.00</p>

Cahier des charges pour l'étude de sol / étude de dimensionnement

Le devis proposé par le bureau d'étude doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- La reconnaissance du site et de son environnement proche :
 - o Plan de situation (au 1/20 000) et plan de masse de l'habitation (au 1/500 ou 1/200),
 - o Analyse du type d'habitation (nombre de pièces principales),
 - o Analyse de l'occupation (habitation principale ou secondaire),
 - o Niveau de sortie des eaux usées, nécessité d'une pompe de relevage ou pas,
 - o Surface de terrain disponible pour l'emprise de l'installation d'ANC,
 - o Contraintes à la parcelle (présence de nappe, zone inondable, pente, accès, puits, ...),
- L'étude de sol proprement dite :
 - o Contraintes du sol (nature du terrain, capacité épuratoire, ...) sur la base des sondages et essai de perméabilité réalisés,
 - o Les possibilités d'évacuation des eaux usées traitées en cas d'impossibilité d'infiltration,

- Le dimensionnement de la filière, conformément aux prescriptions du D.T.U. 64-1., comprenant :
 - o La description de la filière et un justificatif du dimensionnement,
 - o Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau),
 - o Un schéma de la filière.

Le dossier d'étude de sol et de proposition de filière comprendra **obligatoirement au moins une proposition de filière traditionnelle**, sauf contre-indication technique dûment justifiée.

Les dossiers ne proposant qu'une filière agréée sans proposition de filière traditionnelle (et sans justification) ne seront pas acceptés.

Mise en œuvre des travaux

Les travaux doivent être réalisés de préférence par un professionnel spécialiste de l'assainissement non-collectif (couvert par la garantie décennale). Il est conseillé de faire effectuer au moins deux devis différents ; comme pour l'étude, il peut être intéressant de se regrouper entre voisins pour obtenir un prix dégressif.

La mairie de Mazamet n'intervient pas dans le choix du prestataire ou la négociation du prix des travaux, qui est à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire.

Financement du dispositif d'assainissement non-collectif et coût du service

Sous certaines conditions, des aides financières peuvent être accordées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la construction ou la réhabilitation de votre dispositif. Pour vérifier si votre habitation répond aux critères d'éligibilité et pour déposer un dossier de demande d'aide financière, prenez contact avec le SPANC.

Pour couvrir le coût engendré par l'activité du SPANC, trois prestations sont soumises à redevance :

	Tarifs 2018 * en € H.T.
Diagnostic d'un dispositif existant : initial/périodique/vente	80 € / 60 € / 120 €
Contrôle de la conception du projet	55 €
Contrôle de l'exécution des travaux	80 €

**Délibération du Conseil Municipal n°2016 / 06 / 14 en date du 14 décembre 2016*

Contacts

SPANC de la ville de Mazamet – Service Assainissement

63 rue des Cordes 81200 Mazamet – Tel : 05.63.61.02.55

Olivier AMALRIC (Technicien assainissement) – olivier.amalric@ville-mazamet.com

Mélanie CARRASCO (Resp. Service assainissement) – melanie.carrasco@ville-mazamet.com

Sources d'information

Site du portail interministériel de l'assainissement non-collectif :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Guide d'information pour les usagers disponible en téléchargement :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/accompagnement-des-usagers-r84.html>